



Service Achats et
Commande Publique

DÉCISION N° 2024-066

Signature de l'avenant N°1 au contrat d'assurance Véhicules A Moteur avec la SMACL

Le Maire de Villiers-sur-Orge ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances article L141-1 et suivants ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022-069 du 13 décembre 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances IARD ;

VU la délibération N°2023-53 du Conseil d'Administration du CIG en séance du 05 décembre 2023, attribuant le lot 3B - Assurance automobile et risques annexes, à la société SMACL ASSURANCES ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avenant N°1 de la SMACL ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le nouveau véhicule de la collectivité ainsi que de procéder à la résiliation d'un véhicule et de régulariser par voie d'avenant les modifications apportées au marché,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant N°1 au contrat d'assurance Véhicules A Moteur avec la SMACL, relatif à la modification de la couverture d'assurance par l'adjonction et la résiliation des véhicules suivant :

| Désignation | Cotisations au prorata par risque | |
|----------------------------|-----------------------------------|---------------|
| <u>Résiliation</u> : | Du 02/01/2024 au 31/12/2024 | |
| JOHN DEERE tondeuse M00457 | -94,35 € HT | -112,66 € TTC |
| <u>Adjonction</u> : | Du 19/04/2024 au 31/12/2024 | |
| RENAULT MASTER FG-512-KG | 629,44 € HT | 758,42 € TTC |

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 18/10/2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE